

# Pénalités, Avertissements édition 2014

## \*Juges arrivée absents :

- France TV  
Mac Donald's

## \*Commissaires et véhicules officiels absents :

- France TV

## \*Juges absents sur point relais :

- Pt 5 : **Générale des Eaux**
- Pt 20 : **Ville du Moule, COS Ville de Morne à l'Eau**
- Pt 17 : **Cap Excellence**, insulte envers le juge responsable du point relais

## \*Avertissements (les équipes averties en 2013 écopent d'une pénalité lorsqu'elles le sont à nouveau en 2014)

- **Team No Limit, ville de Saint Claude**: bus suiveur hors format (averti en 2013)= **pénalité**
- **Hyper Destreland Carrefour** : Juge a signé au PT 10 mais a disparu ensuite (averti en 2013)=**pénalité**
- **Cap Excellence** : contrefaçon et usage de contrefaçon de documents du RIE ( faux laissez-passer) avertie en 2013=**pénalité**
- **Sport +** : nombreux vélos suivant les relayeurs sur le parcours perturbant le bon déroulement de la manifestation (averti en 2013)=**pénalité**
- **Moun 'ZAbym** : comportement incorrect et limite, vis-à-vis de membres de l'organisation. Participation coureur handicapé sans en informer l'organisation et usage de machine impropre à la course pédestre sans autorisation. (avertie en 2013)=**pénalité**

## Joggers Sports : Infractions diverses et graves mettant en péril le RIE

1. Non-respect de l'article VI de l'arrêté préfectoral, qui proscrit tout jet d'objet publicitaire ou prospectus sur la voie publique.
2. Voiture publicitaire, non autorisée et circulant dans la caravane.
3. Dégradation marquage officiel au sol à Petit Canal.
4. Annonce mensongère de Partenariat Officiel avec RIE sur média.
5. Trop de vélos (*agressivité de ces derniers, presse, santé, concurrents gênés*).
6. 3 véhicules type mini – bus en voitures suiveuses.
7. Avertie en 2013

## \*Conclusions

**Vu tous ces griefs, et à l'unanimité du C.A Jogger's sport est déclassée de cette édition et suspendue pour l'édition 2015.**

Félicitations à l'équipe des juges au point relais 3 pour leur bonne conduite (courrier)